

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Communication et Relations Publiques** au niveau de la Direction Etudes, Communication et Développement.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Division Communication et Relations Publiques / Direction Etudes, Communication et Développement	- Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou - Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans dans le poste; Ou - Cadre de formation Bac+3 minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 5 ans à la CNSS.	- Connaissance de la réglementation de la sécurité sociale et des Métiers CNSS ; - Maîtrise des techniques de la publication et de la diffusion des informations ; - Maîtrise des techniques de la communication ; - Maîtrise de la gestion et du développement des relations publiques; - Capacité à préserver et transmettre la culture et les valeurs de l'organisation ; - Capacité rédactionnelle et linguistique ; - Capacité à encadrer et superviser une équipe de travail ; - Capacité à communiquer et conseiller divers interlocuteurs ; - Capacité organisationnelle ; - Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse aac2020@cnss.ma au plus tard le 04 SEPT 2020 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Abdellatif MORTAKI
 Directeur Général Par Intérim